



Narbonne, le 22 mai 2016

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Le dimanche 22 mai 2016, à 9h45, les membres de l'association locale LPO de l'Aude se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Narbonne en salle des Synodes, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des Coprésidents en exercice.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe I du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Messieurs RIOLS & TAILLADE, Coprésidents. Ils étaient assistés d'un Secrétaire de séance, Jean-Pierre LEROY et d'un Scrutateur, Sylvain ALBOUY.

M. Pascal ROCA, Commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

66 membres étaient présents (27) ou représentés (39). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par Pierre TAILLADE – Coprésident :

- Désignation d'un secrétaire et d'un scrutateur
- Rapport moral
- Rapport financier
- Bilan d'activité
- Désignation des Administrateurs
- Questions diverses

1. Rapport moral

Il a été fait lecture du rapport moral de l'association par Messieurs RIOLS & TAILLADE. Le rapport moral constitue l'annexe II du présent procès-verbal.

Remarques de l'assemblée :

- Évolution du nombre d'adhérents entre 2014 et 2015 ? Le nombre d'adhérents est en légère diminution (340 en 2014 pour 309 en 2015), en partie à cause d'un changement de logiciel au niveau national ;
- Diminution des subventions de quel ordre ? Les subventions des PNA, issues de la Région, ont connu ces dernières années des diminutions importantes de l'ordre de 50 à 100%.

Approbation du rapport moral : l'Assemblée Générale :

- adopte la délibération à l'unanimité.
 adopte la délibération à la majorité avec _____ voix pour, _____ voix contre et _____ abstention(s).
 rejette la délibération.



2. Rapport financier

Le bilan financier 2015 a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Mme SHALLARI – Trésorière a présenté le rapport financier 2015 ainsi qu'une évolution de quelques chiffres-clés sur les neuf dernières années. Le bilan 2015 est clôturé avec une perte de **16 123 €**.

Il est proposé d'affecter les résultats des exercices 2014 et 2015 en report à nouveau pour 2016.

M. ROCA – Commissaire aux comptes, a présenté les conclusions de son rapport. Il souligne les points suivants :

- Les comptes de la LPO Aude pour l'année 2015 sont certifiés conformes sans réserve ;
- Même s'il note une amélioration par rapport à l'exercice précédent, il rappelle la nécessité d'être vigilants sur la facturation des projets pluriannuels. Aucune erreur sur ce point n'a été décelée pour l'année 2015 ;
- Un document de prévention des risques (stagiaires) doit être finalisé ;
- La rédaction d'un document unique doit être une priorité pour l'association ;
- Malgré trois exercices clôturés avec des pertes, la structure reste à ce jour saine.

Remarques de l'assemblée :

- Y a-t-il un risque au niveau des créances (150 000 € fin 2015) ? La grande majorité des créances concernent le reversement des subventions issues de *Méridionalis* (aucun risque) ou du paiement d'opérations sur des programmes Natura 2000 par des collectivités locales (sûr mais avec des délais de paiement longs). A la date de l'AG, les créances ne représentent pas plus de 40 000 € ;
- Que comprend la dénomination « Services Extérieurs » ? Il s'agit de missions sous-traitées à d'autres structures et tous les frais de fonctionnement de la structure (assurances, etc.) ;
- Quelles pistes pour trouver de nouveaux produits ? Le lancement d'un programme LIFE+ (financement européen de 75% sur 6 ans) sécurise une partie des produits. De nouveaux projets sont montés pour décrocher de nouveaux marchés, comme sur des contrats de ville qui bénéficient encore de financement ou des actions en lien avec le tourisme ;
- Quelles pistes pour réduire les charges ? A ce jour, le poste principal de charges concerne la masse salariale. Le Conseil d'Administration n'envisage pas à ce jour de la réduire et préfère trouver de nouveaux produits ;
- Le bénévolat est-il valorisé et quel impact de la TVA ? La LPO Aude n'est pas soumise à la TVA. Le bénévolat, essentiel pour l'association, est validé dans le bilan financier de l'association (annexe) : en 2015, il représente 79 000€. Cependant, la majorité des financeurs publics, comme la Région ou l'Europe, refusent que le bénévolat soit affiché comme part d'autofinancement.

Approbation du rapport financier : l'Assemblée Générale :

- adopte la délibération à l'unanimité
 adopte la délibération à la majorité avec _____ voix pour, _____ voix contre et _____ abstention(s)
 rejette la délibération



L'Assemblée Générale donne-t-elle quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé ?

Approbation du quitus : l'Assemblée Générale :

- adopte la délibération à l'unanimité
 adopte la délibération à la majorité avec _____ voix pour, _____ voix contre et _____ abstention(s)
 rejette la délibération

3. Bilan d'activité

Francis MORLON – Directeur, présente le bilan d'activité de la LPO Aude en 2015.

4. Désignation des administrateurs

Conformément à l'article 6 des statuts de la LPO Aude, un tiers des mandats d'administrateur est à renouveler chaque année. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Deux Administrateurs ont choisi de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur et sont donc démissionnaires :

- François BERTHET
- Matthieu VASLIN

Trois Administrateurs sont sortants et souhaitent renouveler leur candidature :

- Jean-Pierre LEROY
- Emmanuel ROUSSEAU
- Valérie STORKS

Approbation du renouvellement des administrateurs : l'Assemblée Générale :

- adopte la délibération à l'unanimité
 adopte la délibération à la majorité avec _____ voix pour, _____ voix contre et _____ abstention(s)
 rejette la délibération

Une personne s'est portée candidate pour un mandat de membre du Conseil d'Administration et présente ses motivations :

- Philippe GAUTIER

Approbation de la candidature de Philippe GAUTIER: l'Assemblée Générale :

- adopte la délibération à l'unanimité
 adopte la délibération à la majorité avec _____ voix pour, _____ voix contre et _____ abstention(s)
 rejette la délibération



5. Questions diverses

Aucune question n'a été adressée par écrit à l'association en préambule de l'Assemblée Générale.

Une question est formulée en séance : pourquoi la convocation des adhérents « famille » n'est adressée qu'à une personne et non à l'ensemble des adhérents ? Il s'agit d'une simplification pour réduire le nombre d'envois des convocations. Cependant, le fichier d'adresses sera adapté afin de faire apparaître la mention « Famille xxxx » lors des futurs envois.

Jean-Pierre LEROY Secrétaire de séance	Christian RIOLS Coprésident de la LPO Aude	Pierre TAILLADE Coprésident de la LPO Aude
		